



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 124-2018**
Séance du 24 avril 2018

DELIBERATION

relative au crédit budgétaire supplémentaire de 9 000 F pour le Programme d'Intégration Communal de Plan-les-Ouates - PICom

Vu la loi fédérale sur les étrangers – LEtr, qui encourage la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles, ainsi que le respect et la tolérance mutuels,

vu la loi genevoise sur l'intégration des étrangers (LIEtr A2 558) du 28 juin 2001, votée à l'unanimité par tous les partis représentés dans le Parlement cantonal (entrée en vigueur de la loi le 15 septembre 2001),

vu la volonté des Autorités communales de renforcer l'intégration de la population étrangère sur la Commune de Plan-les-Ouates,

vu les réflexions menées entre habitants, associations et élus lors du Café Discussion du 25 février 2017, dans le cadre du Forum « La solidarité dans tous ses états »,

vu que 23% de la population résidente de Plan-les-Ouates est de nationalité étrangère, soit 2'428 personnes au 31.12.2016 (source OCSTAT),

vu le caractère pluriculturel de la Commune de Plan-les-Ouates et la nécessité d'accompagner le processus d'intégration des populations migrantes par une action concertée de tous les acteurs,

vu l'évolution démographique de Plan-les-Ouates, attendue ces prochaines années notamment sur les quartiers des Sciers et des Cherpines et la nécessité d'anticiper ce développement,

vu le succès du dispositif Appren'TISSAGE, de l'augmentation du nombre d'élèves et d'enfants accueillis dans ce projet,

considérant le projet de Programme d'Intégration Communal de Plan-les-Ouates – PICom,

vu le Plan d'action 2018-2022 élaboré par le Service de l'action sociale et de la jeunesse, comprenant une série de mesures à mettre en œuvre pour répondre aux quatre axes du Programme d'Intégration Communal,

conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 16 oui, 2 non et 1 abstention

1. D'accepter le Programme d'Intégration Communal de Plan-les-Ouates – PICom, qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 9 000 F permettant l'opérationnalisation sur 2018 des premières mesures.
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2018 en dépense supplémentaire, sous la rubrique N° 5790.3130.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

SASJ/NBH-SF/PL – 24.04.2018 #43105